

Jeunesses Musicales de Bruxelles

Stages - Conditions Générales

- 1) Les inscriptions se font uniquement via le site internet des JM de Bruxelles : www.jeunessesmusicales.be/bruxelles/stages
Aucune inscription par téléphone, courrier ou mail ne sera prise en compte.
- 2) Lors de l'inscription de votre enfant, vous recevrez un premier mail automatique vous avertissant que nous avons bien reçu votre demande. Dans le cas contraire, merci de vérifier qu'il ne se trouve pas dans vos spams ou courriers indésirables. Il ne s'agit ici pas d'une confirmation d'inscription au stage mais **UNIQUEMENT D'UNE BONNE RECEPTION DE VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION.**
- 3) Une fois votre demande traitée, vous recevrez un mail reprenant les détails de votre demande et la procédure à suivre pour effectuer le paiement du/des stage(s).
- 4) Une garderie vous est proposée de 8h30 à 9h30 et de 16h30 à 17h30 chaque jour. Celle-ci est payante forfaitairement (5 ou 4 jours de stage), se fait via virement et est reprise sur le paiement qui vous est demandé.
- 5) Votre paiement devra être effectué **ENDEANS LES 3 JOURS OUVRABLES**. Passé ce délai, votre demande d'inscription sera annulée. Il n'y aura **PAS** de rappel de notre part.
- 6) Le paiement des stages se fait **UNIQUEMENT PAR VIREMENT SUR LE COMPTE BANCAIRE DES JEUNESSES MUSICALES DE BRUXELLES**. Veuillez surtout ne pas oublier de mentionner la communication qui vous aura été transmise dans le mail. Indiquez clairement le code du ou des stages concerné(s).
- 7) Il est impératif de nous avertir si vous souhaitez annuler l'inscription de votre enfant ; ceci afin qu'un autre enfant en liste d'attente puisse en bénéficier.
- 8) En cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit, des frais administratifs de 25€ seront prélevés ou facturés.
- 9) Sauf sur présentation d'un certificat médical, aucun remboursement ne sera consenti en cas de désistement au minimum une semaine avant la date du début de stage.
- 10) Une fois le stage entamé, si l'enfant devait s'absenter, aucun remboursement proportionnel ne sera accordé.
- 11) Vous vous engagez, en inscrivant votre enfant au stage, à respecter les horaires prévus, soit de 9h30 à 16h30 concernant le stage proprement dit et 8h30-17h30 max pour la garderie.
- 12) Pour le bon déroulement des activités et par respect du travail des musiciens, la présence des parents n'est pas autorisée durant les activités, tant en intérieur qu'en extérieur.
- 13) Les Jeunesses Musicales ne peuvent être tenues responsables de la détérioration ou de la disparition de jouets ou d'objets n'ayant pas été demandés pour le bon déroulement du stage.
- 14) Le repas de midi de votre enfant, ses collations ainsi que des boissons en suffisance seront fournis par vos soins. Pensez à les adapter selon la météo annoncée.
- 15) Pour rappel, votre enfant doit être propre avant le début des stages. Vous pouvez bien entendu prévoir des vêtements de rechange pour d'éventuels petits accidents que vous pouvez nous déposer en début de stage. Ces vêtements et le sac qui les contient doivent être marqués du nom de votre enfant.
